CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E683** **VALABLE JUSQU'AU** **16/06/2027**

ÉDITÉ LE 04/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/09/1989

Raison sociale : MEA ET MERTZ

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 13/05/2025

Capital : 20 000

33 RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER
57130 ARS-SUR-MOSELLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC METZ B353658925 353658925 B

Siret : 353 658 925 00022

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 089361 02

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000010875805204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000010875805204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 03 87 62 41 24 **Fax :**

Portable : 06 03 40 50 97

Responsabilité légale :
GROUPE SYNERGIE + (841 443 468) / VENTRICI FRANÇOIS PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : accueil@meaetmertz.com

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 802 225 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5113	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie	11	08/02/2024
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2	7	07/02/2023
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m²	3	07/02/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

04/05/2026 10:10

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E683** **VALABLE JUSQU'AU** **16/06/2027**

ÉDITÉ LE **04/05/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/09/1989
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 13/05/2025
Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC METZ B353658925 353658925 B

Siret : **353 658 925 00022**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 089361 02

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000010875805204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000010875805204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : **MEA ET MERTZ**

33 RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER
57130 ARS-SUR-MOSELLE

Téléphone : 03 87 62 41 24 **Fax :**
Portable : 06 03 40 50 97

Site Internet :
E-mail : accueil@meaetmertz.com

Responsabilité légale :
GROUPE SYNERGIE + (841 443 468) / VENTRICI FRANÇOIS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	07/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	14/05/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	14/05/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

04/05/2026 10:10

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.